

● (1500)

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je dirais d'abord que cela n'a rien à voir avec le programme fédéral de maintien de l'ordre. Le service compte plus de 10,000 membres répartis un peu partout au Canada, y compris en Colombie-Britannique, et ces agents continueront à être rémunérés entièrement par le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des municipalités et des provinces dont les services de police sont assurés par la GRC, depuis 70 ans les contrats ont été renégociés tous les cinq ou dix ans. L'objectif a toujours été d'en arriver à un juste équilibre de sorte que les contribuables fédéraux paient pour la partie des services fournis aux provinces et aux municipalités concernées qui relève de l'État fédéral. Nous avons fait des propositions aux provinces et aux municipalités. Il n'y a pas encore eu de rencontre de sorte que je n'ai pu leur expliquer comment nous justifions les montants en question. Je suis certain que nos exigences sont justifiées et que les contrats engageant la GRC continueront d'être avantageux, en dépit des hausses que nous réclamons, pour les municipalités et les provinces qui continueront de s'en prévaloir, comme nous l'espérons.

**M. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, peut-être s'agit-il d'une autre initiative qui vise l'Ouest et que défend le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vraiment, par les temps qui courent, il vaudrait mieux chercher à apaiser plutôt qu'à provoquer les provinces de l'Ouest.

A maintes reprises le ministre a promis à la Chambre un projet de loi qui remplacerait la loi sur la GRC. Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il advient de sa promesse et surtout comment le gouvernement réglera ces deux questions? D'abord, il importe que la GRC soit de plus en plus comptable aux autorités provinciales. Ensuite il y a l'association des 17 divisions ainsi que de nombreux membres de la GRC qui réclament la fin du système paternaliste de représentation par division ainsi que le droit, reconnu aux autres services policiers au Canada, à la libre et entière négociation collective excluant le recours à la grève.

**M. Kaplan:** Madame le Président, je n'accepte pas la façon dont le député décrit le système de représentants divisionnaires. Il s'agit d'un excellent système qui nous permet d'accomplir constamment des progrès. Selon moi, le système satisfait pleinement aux besoins des membres de la Gendarmerie pour ce qui est des relations de travail avec la direction.

En ce qui concerne la question de responsabilité, je pense qu'il existe certains moyens d'apporter des changements et de garantir au gouvernement des provinces qu'ils pourront exercer tous les pouvoirs que leur confère la constitution, même s'ils continuent d'avoir recours à la force policière nationale. J'ai l'intention de les rencontrer pour discuter des moyens de leur permettre d'exercer leurs pleins pouvoirs constitutionnels.

Quant au bill, il est maintenant prêt et si les députés de tous les partis peuvent indiquer qu'ils sont disposés à l'étudier

### Sanction royale

rapidement pour le renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques, nous pourrions le présenter très prochainement.

\* \* \*

### L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS À VENIR AVEC L'ALBERTA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle découle d'un article publié aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa. Selon cet article, le trésorier de l'Alberta, M. Lou Hyndman, aurait déclaré que l'Alberta n'était pas disposée à entamer de nouvelles négociations avec le gouvernement fédéral. Il a déclaré en termes très catégoriques que l'Alberta n'abandonnerait pas sa position. Je voudrais donc demander au ministre quelle a été la position adoptée par le gouvernement fédéral par le passé et quelle sera sa position à l'avenir à propos des négociations avec l'Alberta.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je tiens à rappeler à la Chambre qu'il y a déjà eu une rencontre entre des fonctionnaires fédéraux et provinciaux et que je pense qu'il y en aura une autre avant la fin de l'année. Je tiens à souligner que personne n'a demandé à un gouvernement provincial quelconque, et plus précisément à celui de l'Alberta, d'abandonner sa position. Je trouve ce genre d'affirmation plutôt regrettable parce qu'il faudrait plutôt que les deux parties soient prêtes à faire des compromis. Je signale d'ailleurs que des affirmations de ce genre devraient montrer à tous les Canadiens qui lance des ultimatum et qui adopte une attitude intransigeante à l'égard de cette importante question.

\* \* \*

[Français]

### VACANCE DE SIÈGE

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à la suite de l'avis d'une vacance dans la représentation parlementaire qui a été donné à la Chambre le mercredi 10 décembre 1980 par l'honorable député de Hillsborough (M. McMillan), et en conformité de l'article 10 de la loi sur la Chambre des communes, j'ai adressé mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député pour la circonscription électorale de Cardigan.

### LA SANCTION ROYALE

[Français]

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue: